Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260911-ST11092026074-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	24	3	3	27

DATE DE LA CONVOCATION
4 septembre 2026
DATE D'AFFICHAGE
4 septembre 2026

L'An deux mille vingt-six, et le onze septembre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le quatre septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, M.H. BANNIER, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, C. MORIN.*
Absent(e)s excusé(e)s : *M. MAUTRAY, H. LE PAJOLEC, M. VISDELOUP.*
Pouvoirs : *M. MAUTRAY à J.R. BANNIER, H. LE PAJOLEC à J. HAMON, M. VISDELOUP à C. MORIN.*
Secrétaire de séance : *M.H. BANNIER.*

DELIBERATION N° 2026-074

TARIF FACTURATION BUSAGE ET CREATION DE BATEAU D'ACCES A UNE PROPRIETE PRIVEE

La commission voirie - réseaux propose d'augmenter les tarifs de facturation des busages et des bateaux d'accès aux propriétés privées. En effet, ces derniers n'ont pas fait l'objet d'un ajustement depuis 2023.

Compte tenu des différentes augmentations (coûts des matériaux et de l'énergie), les tarifs suivants pour les particuliers et les professionnels sont proposés :
- 40 € le ml pour les busages à réaliser (contre 36 € actuellement),
- 20 € le ml, le coût de remplacement des busages existants (contre 18 € actuellement),
- 500 € la création d'un bateau de 6ml (contre 420 € actuellement).

En cas de demande spécifique, un tarif spécial sera validé par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Benoît CORGNET,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants pour les particuliers et les professionnels :
- 40 € le ml pour les busages à réaliser,
- 20 € le ml, le coût de remplacement des busages existants,
- 500 € la création d'un bateau de 6ml.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

La Secrétaire de séance,
Marie-Hélène BANNIER,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR